

**Zeitschrift:** Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse  
**Herausgeber:** Union syndicale suisse  
**Band:** 84 (1992)  
**Heft:** 1-2

**Artikel:** Vue sur les négociations collectives de 1991 : la forteresse ébranlée  
**Autor:** Ackermann, Ewald  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-386414>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 04.07.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Vue sur les négociations collectives de 1991

## La forteresse ébranlée

*Ewald Ackermann\**

**Après ces quelques incursions dans la bande de terres qui longe les domaines de la théorie et de la pratique, une rapide vue d'ensemble sur ce que fut cette pratique, l'an passé. Ciel très bas? Sans doute. Et des annonces d'orage, avec des éclairs syndicaux.**

Qu'est-ce qui a tout spécialement particularisé ces négociations de 1991? En peu de mots, et avec la prudence de rigueur (aucune importante, quantitativement parlant, convention collective de travail, CCT, n'était à l'ordre du jour), osons quelques thèses. La première:

*1991 fut une année de lutte pour la compensation du renchérissement. Malgré de vaillants défenseurs, quelques brèches ont été ouvertes dans la forteresse de la compensation intégrale du renchérissement.*

En effet, la compensation intégrale du renchérissement ne fut pas obtenue partout. Là où ce fut cependant le cas, les rouages firent entendre certains grincements fort audibles. 1991 a toutefois également été une année record en ce qui concerne le nombre d'assemblées publiques de protestation, de manifestations ou de grèves d'avertissement, voire de *grèves tout court*. Qu'il s'agisse de la Migros, de la branche de la transformation du lait, des coopératives agricoles, de l'industrie textile ou de celle du bâtiment et du bois, les syndicats ont dû céder du terrain au chapitre du renchérissement; en Suisse romande nettement plus qu'en Suisse alémanique. Même remarque pour les fonctionnaires du canton de Berne et ceux de la ville de Schaffhouse. La Fédération suisse des travailleurs de la métallurgie et de l'horlogerie (FTMH) chiffre à 4,8% la compensation moyenne du renchérissement obtenue, au niveau des entreprises, dans l'industrie suisse alémanique des machines. Quant aux entreprises de l'horlogerie et de la transformation des métaux, la plupart d'entre elles en sont restées à des compensations en francs qui, à tout le moins en ce qui concerne les revenus les plus bas, ne compensent pas l'augmentation des dépenses calculée sur la base de l'indice des prix à la consommation.

\*Rédacteur de l'Union syndicale suisse (USS), responsable du dossier présenté dans ce numéro de la *Revue syndicale suisse (Rundschau 1/92)*

Grâce à la volonté – annoncée ou déjà réalisée – de liquider la compensation intégrale, automatique et calculée sur la base de l'indice, les débats de 1992 ne pourront que se durcir.

*La plupart des syndicats accordent la priorité à la promotion de la femme. Mais les progrès enregistrés l'an passé dans ce domaine furent modestes, du genre typiquement helvète. Ce qui ne doit toutefois pas nous faire oublier que progrès il y eut quand même.*

La promotion de la femme dans le monde du travail en 1991? Qualifions-la d'*implicite*. En effet, l'augmentation des montants-planchers (salaires réels) obtenue par les syndicats du secteur public et les garanties minimales (en montants unitaires) en matière de compensation du renchérissement – dans le public ou le privé – représentent une amélioration dont profitent les bas revenus. Les «bas revenus», c'est-à-dire, en premier lieu, les femmes. D'autres progrès furent aussi enregistrés en matière de congé-maternité payé. La FTMH obtint ainsi 14 semaines dans la branche horlogère, l'Union suisse des lithographes (USL) 13 semaines dans les arts graphiques et le Syndicat suisse des services publics (SSP) 16 semaines en ville de Zurich. Quand aux employeurs de la reliure, ils méritent d'empocher la palme de l'inégalité. Ne veulent-ils pas en effet contourner l'annulation (un arrêt de tribunal) d'une CCT – qui prévoyait que les travailleuses auxiliaires devaient toucher des salaires inférieurs à leurs collègues masculins – en éliminant tout simplement de la nouvelle CCT les salaires minimaux?!

Une troisième thèse maintenant, et qui se passe presque de tout commentaire:

*si la réduction de la durée du travail ne fonce pas à tombeau ouvert, quelque chose se passe quand même. Et principalement en matière de vacances.*

Vacances: la situation s'améliore! Dans l'horlogerie, travailleuses et travailleurs recevront une demi-semaine supplémentaire, échelonnée jusqu'à mi-1995, et un jour férié de plus. La même CCT offre aux apprenti(e)s et aux jeunes salarié(e)s jusqu'à 2 nouvelles semaines de vacances (selon l'année d'apprentissage). A la Confédération: une semaine de vacances supplémentaire pour les apprenti(e)s aussi; dans la construction: trois jours de plus pour les mêmes et, dans les professions du bâtiment et du bois: une durée hebdomadaire du travail diminuée d'un quart à une demi-heure, mais souvent avec une clause salariale.

Que les organisations patronales et de salarié(e)s parlent à chaque fois de négociations «dures à mener», nous fait quelque peu penser à un rituel dont la fonction serait de *vendre* les résultats obtenus de part et d'autre. Nonobstant, on peut affirmer que les négociations de 1991 furent réfrigérantes. Les syndicats devront donc veiller à ce que celles de 1992 soient bouillantes. Au cas contraire, une ère de glaciation menace de figer petit à petit le concept de négociation.

Bien que déterminante certes, la mauvaise conjoncture économique n'est pas la seule cause de la nette détérioration du climat de ces négociations. Les contributions ci-dessus montrent que les apprentis boutefeux du néo-libéralisme ne se confinent plus dans des locaux académiques, mais influencent directement le cours des négociations. Parviendront-ils, ces assoiffés de la confrontation, à s'imposer ou devront-ils passer la main à leurs collègues patrons qui, comme dans l'industrie horlogère, savent que modération et souci de se comprendre conduisent au succès, même au travers de fermes négociations? Les syndicats l'espèrent. Mais ils doivent tout de même fourbir leurs armes. Sait-on jamais...